

PERMANENCES D'INFORMATION SUR L'HABITAT

proposées par

le Parc naturel régional du Vexin français
en partenariat avec l'ADIL

Parc naturel régional du Vexin français

PERMANENCES

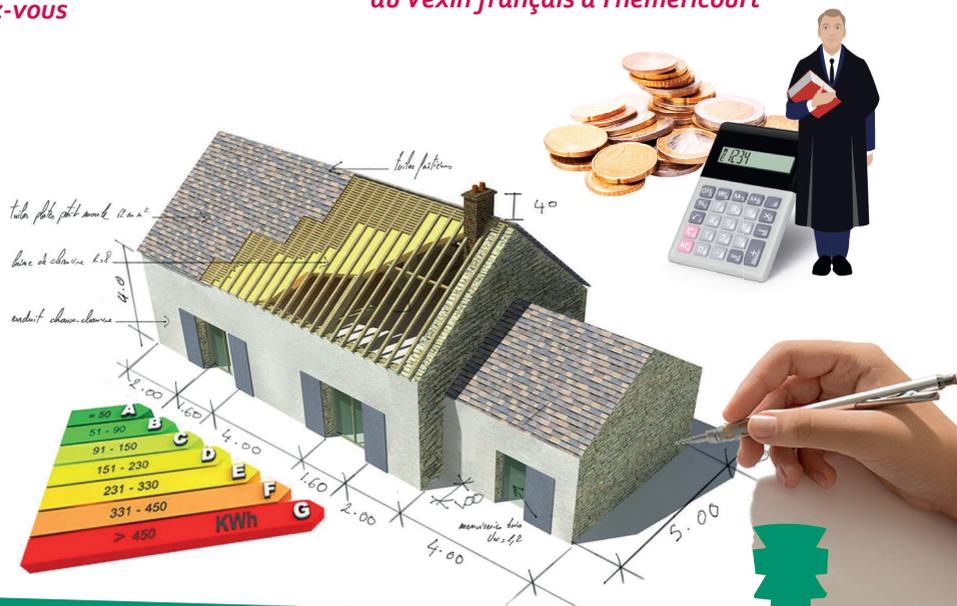
Les derniers mardis
après-midi de chaque mois

Sur rendez-vous



Conseils juridiques, financiers,
énergétiques et architecturaux
gratuits et indépendants

Maison du Parc naturel régional
du Vexin français à Théméricourt



Une autre vie s'invente ici

Dans le cadre de son Plan Climat Énergie et en partenariat avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL), le Parc propose chaque mois des permanences d'information sur l'habitat.

Ces permanences permettent aux habitants du Vexin de bénéficier d'un conseil gratuit et indépendant de toute démarche commerciale.



QUELS TYPES DE CONSEILS OBTENIR ?

ARCHITECTURE

- ▶ Ma maison est en secteur protégé, qu'ai-je le droit de faire ?
- ▶ Puis-je faire une extension, une surélévation ?
- ▶ Je dois faire le ravalement de ma façade, puis-je bénéficier d'aides ?
- ▶ Puis-je construire en bois dans le Vexin ? Installer des capteurs solaires ? Quels types de menuiseries ?

DROIT

- ▶ Un devis pour des travaux : que dois-je y trouver ?
- ▶ Quel recours amiable ou judiciaire si mon locataire ne paie pas son loyer ?
- ▶ Quels sont mes droits en tant que locataire ?

FINANCEMENT

- ▶ De quelles aides financières puis-je bénéficier pour rénover mon logement ?
- ▶ J'achète une maison : quels sont les différents types de prêts (prêt modulable, taux zéro...) ?

IMPÔTS

- ▶ Bailleur : quel régime d'imposition et quels avantages fiscaux ?
- ▶ J'achète une maison : quelles taxes à payer ?
- ▶ Je fais des travaux chez moi : de quels avantages fiscaux puis-je bénéficier ?

ÉNERGIE

- ▶ Comment réduire mes factures d'énergie ?
- ▶ Comment isoler mon logement (quels matériaux, quelles épaisseurs, quelles précautions...) ?
- ▶ Quel est le meilleur type de chauffage pour mon logement (fioul, gaz, bois, électrique...) ?
- ▶ Je suis sans cesse démarché (fenêtres, pompes à chaleur, électricité...) comment y voir clair ? Quels sont les pièges ?

POUR QUI ?

- ▶ Propriétaire
- ▶ Locataire
- ▶ Bailleur
- ▶ Candidat à l'accession à la propriété ou investisseur locatif
- ▶ Copropriétaire



Les permanences se déroulent **SUR RENDEZ-VOUS** les derniers mardis de chaque mois et réunissent des conseillers du Parc et un juriste de l'ADIL.

LIEU

Maison du Parc naturel régional du Vexin français à Théméricourt

HORAIRES
de 14h à 17h

PRISE DE CONTACT

01 34 48 65 96
eie@parcduvexin.fr